

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



Monsieur Mickaël KERNÉIS
Président
CC de la Presqu'île de Crozon - Aulne maritime
ZA de Kerdanvez
29160 CROZON

Brest, le 14 février 2025

N/Réf. : 08-25/FC/nl

Objet : Avis du Pôle métropolitain du Pays de Brest sur la modification n° 1 du PLUiH de la CCPCAM

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé pour avis le projet de modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon - Aulne maritime.

Je salue le travail effectué par votre collectivité et vous informe que ce document n'appelle pas de remarques au regard du SCoT exécutoire. Aussi le Pôle métropolitain apporte un avis favorable à votre projet de modification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

François CUILLANDRE,

Président

Pôle métropolitain
du Pays de Brest

18, rue Jean-Jaurès
BP 61 321
29213 Brest Cedex 1

tél. : 02 98 00 62 30
fax : 02 98 43 21 88
contact@pays-de-brest.fr